

H A U T E



SAINTONGE

A Jonzac, le 10 Avril 2020

Réf : OM/BL

Objet : Service déchèteries aux particuliers .

Mesdames ,Messieurs

Le confinement imposé par le gouvernement suite à la pandémie covid-19 réduit considérablement nos déplacements sur le territoire et demande un respect strict des consignes d'hygiène et sécurité. Cependant, la gestion des déchets demeure un service essentiel et le risque de prolifération de dépôts sauvages et de brûlages intempestifs de déchets verts peuvent augmenter les risques sanitaires et d'incendies.

Par conséquent, dans cette période difficile où il faut à la fois lutter contre la propagation de l'épidémie et faciliter l'élimination des déchets, la communauté des communes de la Haute-Saintonge a décidé d'ouvrir à nouveau l'accès aux déchèteries pour les particuliers à partir de **mercredi 15 avril**. Cette situation sera évolutive, des indications plus précises vous seront communiquées en début de semaine prochaine.

Cependant certaines conditions seront à respecter dont les principales sont listées ci-dessous :

- Les plages horaires seront très limitées et il faudra prendre RDV au plus tard la veille entre 14 h et 17h 30 au : 05 46 48 78 34
- L'accès à la déchèterie sera limité à un véhicule à la fois
- Les déchèteries ouvertes sur 5 jours seront Pons, Guitinières, Montendre, et St Aigulin sur 3 jours.
- Etre muni de votre attestation de déplacement dérogatoire cochée au deuxième motif « achats de première nécessité » et votre pièce d'identité.
- Un respect STRICT des consignes d'Hygiène et de sécurité et de distanciation sociale . Un Masque homologué ou masque alternatif (tissu) est fortement souhaité.
- Venir avec votre propre matériel (balai , pelle)

Je sais pouvoir compter sur vous en cette période délicate et je reste convaincu que c'est tous ensemble, tous unis que nous en sortirons.

Je vous souhaite le meilleur à vous et à vos proches.

Jean-Michel RAPITEAU
Président de la Commission Déchets

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

